



**EMBARGO – 18 septembre 2012 à 17h40**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**18 septembre 2012**

## **Roularta Media Group fait appel au marché des capitaux par le biais d'un emprunt obligataire**

Roularta Media Group annonce aujourd'hui l'émission d'une obligation en Belgique. L'emprunt, à échéance 2018, affiche une durée de 6 ans. Il offre un rendement annuel fixe de 5,125 %.

En émettant cette obligation, Roularta Media Group entend lever au minimum 75 millions d'euros et au maximum 100 millions d'euros. Les fonds récoltés serviront à remplacer un emprunt existant (sous forme de placement privé d'obligations), ainsi qu'à financer la réalisation d'objectifs d'entreprise généraux, tels que la croissance organique et la croissance externe, par le biais d'acquisitions.

L'emprunt pourra être souscrit par tranches de 1 000 euros. La période de souscription court du 21 septembre 2012 (9 heures) au 3 octobre 2012 (16 heures), sous réserve de clôture anticipée.

La date de l'émission de l'emprunt obligataire est le 10 octobre 2012. Une demande a été introduite en vue de la cotation de l'obligation sur le marché réglementé de la Bourse de NYSE Euronext Brussels.

KBC Banque et Belfius Banque agissent à titre de Joint Lead Managers et de Joint Bookrunners pour l'émission de l'obligation. Bank Degroof intervient en tant que Co-Manager.

Toute information complémentaire sur cette offre publique peut être obtenue auprès des institutions financières citées et figure dans le prospectus qui accompagne l'émission. Ce prospectus, approuvé le 18 septembre 2012 par l'Autorité des Services et Marchés financiers (FSMA), est disponible auprès des Joint Lead Managers et du Co-Manager, ainsi que sur le site internet du groupe : [www.roularta.be](http://www.roularta.be).

Voici la synthèse des principales caractéristiques de l'émission :

Émetteur	Roularta Media Group SA
Montant nominal par obligation	1 000 EUR
Forme et statut	Titres dématérialisés non subordonnés
Période de souscription	Du 21 septembre 2012 à 9 heures au 3 octobre 2012 à 16 heures (sous réserve de clôture anticipée)
Attribution	Le prospectus contient des dispositions détaillées concernant l'attribution des obligations et la réduction des souscriptions en cas de surallocation.

## INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Date d'émission	10 octobre 2012
Intérêt	5,125 % annuel au 10 octobre
Prix d'émission	101,875 % du montant nominal (pour investisseurs particuliers)
Rendement actuariel brut	4,758% (en base annuelle) sur la base du prix d'émission de 101,875 %
Date d'échéance prévue	10 octobre 2018 (sous réserve de remboursement anticipé, comme décrit dans les conditions des obligations)
Remboursement à l'échéance	100 %

### À propos de Roularta Media Group

*Roularta Media Group est un groupe multimédia qui occupe 2 800 personnes et affiche un chiffre d'affaires consolidé de 730 millions d'euros. Il est actif en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Slovénie et en Serbie. Le groupe dispose d'un portefeuille diversifié puisqu'il comprend des magazines uniques consacrés à l'actualité, aux affaires, au sport, à l'art de vivre et à des thèmes d'intérêt spécifique, des journaux, des publications gratuites, des lettres d'information, des sites internet, des chaînes de radio, de télévision et des événements. Roularta Media Group est coté sur Euronext Bruxelles. Pour toute information complémentaire, voir [www.roularta.be](http://www.roularta.be).*

### Personnes à contacter

Tél. :	Rik De Nolf (CEO) + 32 51 26 63 23	Jan Staelens (CFO) + 32 51 26 68 11
Fax :	+ 32 51 26 65 93	+ 32 51 26 66 27
Courriel :	rik.de.nolf@roularta.be	jan.staelens@roularta.be

### Information importante

Les caractéristiques de l'offre reprise ci-dessus ne constituent qu'un résumé des conditions des obligations. Avant de prendre toute décision d'investissement et d'effectuer une transaction relative aux obligations, les investisseurs doivent s'assurer de disposer d'une compréhension correcte de la transaction et d'être à même de se former un jugement indépendant sur le caractère approprié de la transaction en fonction de leurs objectifs. Ils doivent s'assurer de disposer d'informations suffisantes concernant l'émetteur et les obligations avant de procéder à un investissement dans ces obligations. Lorsqu'ils prennent leur décision à propos de l'investissement, les investisseurs doivent prendre en compte les informations comprises dans le prospectus, y compris les facteurs de risque tels que décrits aux pages 26 et suivantes, et pas seulement la présente annonce.

La présente annonce ne peut pas être considérée comme une offre ou une demande d'offre dans une juridiction où une telle offre serait illégale (sans respect des obligations imposées concernant l'enregistrement ou sans respect des conditions pertinentes concernant les dispenses de l'enregistrement obligatoire).

La présente annonce n'est pas destinée à être diffusée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Suisse ou dans toute autre juridiction où une telle diffusion serait illégale. Les obligations ne sont pas offertes aux États-Unis d'Amérique.

Dans l'Espace économique européen (hors Belgique), la présente annonce ne s'adresse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de la Directive européenne 2003/71 (telle que modifiée).